Diocèse de Moulins

VOUS FAITES TOUS VIVRE L'ÉGLISE

DONNEZ AU DENIER

FISCALITÉ

Une raison de donner davantage : 66 % de votre don au Denier est déductible de votre impôt sur le revenu

(dans la limite de 20 % de votre revenu imposable)

CODE SI24

OUI, je veux faire vivre l'Église en soutenant mon diocèse !

le Denier

MON DON :

❒ 30 € ❒ 90 € ❒ 120 € ❒ 240 € ❒ Autre.....€

❒ **Chèque** à l'ordre de Association diocésaine de Moulins
Adresse : Association diocésaine de Moulins - 20 rue Colombeau - 03000 Moulins

❒ **Prélèvement régulier** mandat sepa au verso

❒ **Je souhaite recevoir des informations :** legs, donations et assurances-vie

❒ **Justificatif** (reçu fiscal) : ❒ email ❒ courrier

Je peux faire **un don par internet** sur le site :
www.denier.catholique.fr

Ou flasher le QR code

Mes coordonnées

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

.....

Ma paroisse : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Année de naissance : .....

Mail : ..... @ .....

Merci !

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données du 18 mai 2018, vous bénéficiez de l'ensemble des droits prévus (notamment accès aux informations qui vous concernent, rectification, limitation de portabilité, effacement). Vous pouvez l'exercer en écrivant au diocèse de Moulins

❒ Je refuse que l'Association diocésaine de Moulins mémorise et utilise mes données pour des appels au don et/ou informations sur le diocèse

Illustration : soeur Marie-Patricia Burns - Monastère de la Visitation d'Annecy ; photo : ©Canva ; Ne pas jeter sur la voie publique